

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

## AMENDEMENT

N ° AS85

présenté par

M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Breton, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Hetzel et M. Juvin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---